Solidaires Unitaires Démocratiques

Branche IFSTTAR

La Lettre IFSTTAR avril 2011

De mi-mars à mi avril, nous sommes allés à la rencontre des sept sites de l'IFSTTAR (Satory, Bd Lefèvre, Marne la vallée, Nantes, Lille, Bron, Salon de Provence). Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu nous accorder un peu de leur temps et de leur attention. Après avoir rappelé quel type de syndicat nous sommes, nous vous présentons la synthèse des demandes que nous ont transmises les personnes que nous avons rencontrées. Nous les porterons dès le CTP du 9 mai.

Nos principes d'actions

- Défendre tous les personnels travaillant à l'IFSTTAR, quel que soit leur statut, leur fonction et leur employeur
- Défendre le service public de recherche sur des objets utiles à toute la société : les transports et les infrastructures

Notre fonctionnement syndical

Inter-EPST :	Nous sommes membres d'un syndicat qui regroupe des personnels de différents Établissements Publics à caractère Scientifique et Technique (EPST) : INRA, CENRS, Cemagref. Ceci nous permet de connaître les évolutions en cours dans ces organismes (RGPP, Labex, Idex, budget national, …).
Inter-catégoriel :	Tous les personnels des EPST peuvent adhérer à notre syndicat, c'est notre diversité qui fait notre force.
Interprofessionnel :	Nous sommes membres de l'union syndicale Solidaires, qui fédère des personnels de tous les secteurs d'activité et des fonctions publiques comme du privé. Au sein de Solidaires, nous sommes membres de l'union Solidaires MEDDTL, ce qui nous permet d'avoir des informations sur les statuts et sur les évolutions de ce ministère.

Points abordés dans cette lettre

- **Doctorants**
- **CDD**
- **Fiches de postes**
- **Carrière des titulaires**
- **Fusion des corps de chercheurs**
- **Avenir de l'IFSTTAR**
- **Badgeuse**
- **Questions à traiter au CTP du 9 mai**

Doctorants

Les doctorants sont une des forces de l'IFSTTAR. Ils contribuent significativement aux recherches et aux publications que nous réalisons. Pourtant ils rencontrent un certain nombre de problèmes :

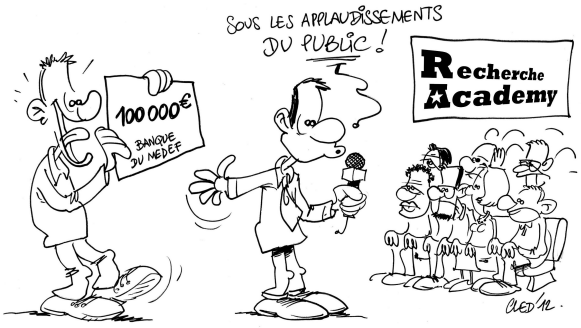

- Une inégalité de traitement : les doctorants de l'ex-LCPC touchent une prime d'environ 100 € par mois la troisième année, ce n'est pas le cas pour les doctorants de l'ex-INRETS.
- Les contrats doctoraux peuvent prévoir un enseignement, de 64 heures exactement. Ceci peut poser problèmes, alors que le décret d'avril 2009 prévoit ce quota comme une durée maximale (« service égal au plus au tiers du service annuel d'enseignement »)
- Il arrive que les fins de thèses se passent mal. Cela peut être dû à la difficulté, parfois, d'obtenir un financement complémentaire. Pour exemple, le cas des étudiants étrangers n'ont pas droit au chômage et se retrouvent donc en situation irrégulière ou contraints à retourner dans leur pays d'origine puis à revenir soutenir à leurs frais.

CDD

Les personnes en contrat à durée déterminée de 3 ans avec l'ex-INRETS sur Fond de Garantie des Rémunérations Contractuelles (FGRC) avaient obtenu quelques avancées, en particulier la possibilité de toucher une prime de précarité lors de la troisième année. Nous demandons que cette prime soit effective.

Nous souhaitons que les différents types de CDD soient cartographiés et que leurs avantages et inconvénients soient pesés avant de choisir un mode de fonctionnement global.

Fiches de postes

Tous les chefs de service des fonctions support ont reçu des fiches de postes provisoires. Ils doivent les discuter avec les agents des fonctions support. Si ce n'est pas votre cas, vous êtes en droit de le demander.

Nous demandons ces fiches de postes depuis le mois de janvier, car nous pensons qu'il est urgent que le rôle de chacun soit clarifié. Ces fiches de postes ne sont qu'une première étape, il faudra également produire des règles communes de fonctionnement et établir un annuaire inversé qui permettra de savoir à qui s'adresser pour résoudre tous les problèmes que nous rencontrons. Nous serons attentifs à la reconnaissance du travail de chacun.

Carrières des titulaires

Des agents sont arrivés en fin de grille et voient donc leurs salaires bloqués depuis plusieurs années. Nous travaillerons avec le service des ressources humaines comment obtenir un meilleur taux de promotion, pour tous les types de corps : corps des EPST (en particulier AI et T) et corps du ministère (en particulier experts techniques).

Nous demandons depuis mai 2010 qu'un état du traitement des agents (salaire et primes) dans les différents statuts du ministère ou de l'EPST soit fait. Pour les carrières administratives et techniques, on nous annonce qu'aucun corps ne sera mis en extinction et que les évolutions se feront de la manière la plus favorable à l'agent. Nous serons particulièrement vigilants sur ce sujet.

Fusion des corps de chercheurs

Nous avons constaté de nombreuses inquiétudes à ce sujet :

- Les chercheurs du ministère ont obtenu après une longue lutte l'attribution par le MEDDTL d'une prime uniforme pour les CR (3 500 € par an) et pour les DR (5 400 € par an). Que va-t-elle devenir ?
- Les chercheurs de l'ex INRETS sont attachés au statut de chercheur d'un EPST qui leur donne accès à une mobilité dans la recherche.

Nous demanderons à être entendus par les deux présidents des comités d'évaluation (Mr Chabrand pour la CEC INRETS et Mr Lesaffre pour la CEval du MEDDTL) qui ont été nommés sur ce sujet par le MEDDTL.

Avenir de l'IFSTTAR

Au cours de nos visites, nous avons constaté que nombre de personnels partagent nos inquiétudes sur l'avenir d'un établissement national et thématique, travaillant sur une recherche appliquée et nécessairement pluri-disciplinaire, alors que pendant ce temps se renforcent les universités, l'organisation régionale voire locale de la recherche et son évaluation académique et disciplinaire par l'AERES.

Badgeuse

Sur certains sites, ce sujet déclenche des débats vigoureux ! Nous n'avons pas d'avis tranché sur ce sujet, mais nous demanderons à ce qu'un référendum soit organisé avant la mise en place d'une solution unique pour l'IFSTTAR (badgeuse ou pas badgeuse, mais partout) avec des aménagements d'horaires permettant de tenir compte des spécificités locales. Nous vous informerons des avantages et inconvénients de chaque système, vus par des personnes travaillant sous chacun des régimes, pour que vous vous fassiez votre propre opinion avant le vote.

Nous souhaitons que soit réactivée la réflexion sur le télétravail, qui avait été initiée au LCPC avant la fusion mais n'a pas aboutit à ce jour.

Les points que nous souhaitons voir abordés au CTP du 9 mai 2011

- Procédure d'établissement des fiches de postes : où en est-on ?
- Organisation multi-sites des fonctions support et clarification des rôles de chacun.
- Situation des doctorants : uniformité de traitement, problème du contrat doctoral, problèmes des fins de thèses.
- Situation des CDD, cartographie des différents statuts, prime de précarité.
- Calendrier des recrutements 2011.
- Situations des personnels techniques et administratifs : cartographie des différentes rémunérations et possibilités de mutations et de promotions offertes (demande de mai 2010)
- Promotions des personnels techniques et administratifs ;
- Calendrier de la réflexion IFSTTAR sur la badgeuse.
- Campagne 2011 d'attribution de la Prime de Participation à la Recherche Scientifique (PPRS) aux ITA sous statut EPST : quel calendrier, quels critères.

Si d'autres sujets vous semblent importants, contactez-nous !

Pour nous contacter : contact-ifsttar@sud-recherche.org
Pour en savoir plus : http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?rubrique133